

Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. (Art.MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public).

Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 30 décembre 2010.

Article GH 60, GH 62 et GH 63 pour les IGH. (Arrêté du 30 décembre 2011)

OBJECTIF

Acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques liées aux établissements recevant du public et immeuble de grande hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

PRE-REQUIS

Être titulaire du SSIAP 1 ou équivalence, avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

Aptitude médicale (certificat de moins de trois mois).

SST ou PSC 1, de moins de deux ans ou PSE 1 en cours de validité

Programme de Formation

□ 1^{ère} Partie : 38 heures

Rôles et missions du chef d'équipe :

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
- Organiser une séance de formation
- Gestion des conflits
- Evaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gérer les incidents techniques
- Délivrance du permis feu

□ 2^{ème} Partie : 10 heures

Manipulation des systèmes de sécurité incendie :

- Système de détection incendie, le système de mise en sécurité incendie

- Installations fixes d'extinction automatiques

□ **3^{ème} Partie : 6 heures**

Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie :

- Réglementation Code du Travail

□ **4^{ème} Partie : 16 heures**

Chef du poste central de sécurité en situation de crise :

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseils techniques aux services de secours.

HOMOLOGATION

□ Epreuve écrite : 40 minutes

- ✓ QCM de 40 questions

□ Epreuve orale : 15 minutes/stagiaire

- ✓ Animation d'une séquence pédagogique

□ Epreuve pratique : 20 minutes/stagiaire

- ✓ Exercice de gestion du PC en situation de crise

CERTIFICATION

Attestation délivrée par le centre de formation CML FORMATION.

Diplôme reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.

Participants : 12 personnes maximum

Durée : 70 heures hors examen au centre de formation

Responsable pédagogique : BONDONNEAU Michael

Coût : 1200,00 net de taxe